

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2019

TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE - (N° 1924)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 192

présenté par

Mme Gayte, Mme Rixain, Mme Le Peih, Mme Lazaar, Mme Muschotti, Mme Florennes,
Mme Panonacle, Mme Calvez, Mme Romeiro Dias, Mme Chapelier, Mme Auconie,
Mme Anthoine, Mme Couillard, M. Mesnier et M. Chiche

ARTICLE 29

À l'alinéa 7, substituer aux mots :

« l'État et ses établissements publics administratifs »

les mots :

« les administrations et établissements publics de l'État ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement est issu de la recommandation n°5 du rapport de la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes qui vise à étendre les dispositifs en faveur de l'égalité professionnelle à toutes les administrations et établissements publics de l'État.